

Délibération DEL-CC-2022-094

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 JUIN 2022

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le vingt huit juin deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 26

**Présents (58)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Armelle CASSIN, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Pascal LAGOGUEE, Joël BARRAUD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Isabelle BROUSSEAU, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIET, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Christine SOULARD, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

**Pouvoirs (8)** : Jean Claude METAIS à Emmanuelle MENARD, Rodolphe ROUE à Dany GRELLIER, Sylvie BAZANTAY à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD à Jérôme BARON, Bruno BODIN à Nathalie MOREAU, Emmanuelle HERBRETEAU à Roland MOREAU, Jean-François MOREAU à Bérangère BAZANTAY, Véronique VILLEMONTAIX à Yannick CHARRIER,

**Absents (17)** : Marie JARRY, Philippe ROBIN, Jean Claude METAIS, Rodolphe ROUE, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Claire COLONIER, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-François MOREAU, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX

**Date de convocation** : 22-06-2022

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe AUDUREAU

## ASSAINISSEMENT

### Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Annexe : rapport 2021 RPQS assainissement

**Vu** l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'obligation de produire le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Il s'agit d'adopter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement présenté par le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Les informations principales à retenir sur l'exercice de la compétence assainissement pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Le service *Assainissement collectif* compte 27 643 usagers soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2020,
- Les volumes d'eaux usées traitées représentent 2 316 408 m<sup>3</sup> soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2020,
- La consommation moyenne par client s'établit à 83,8 m<sup>3</sup> par an (y compris les clients industriels) ce qui représente une hausse de 3,8 % par rapport à 2020,
- Une quarantaine de chantiers de pose de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été lancés sur le territoire de la communauté d'agglomération pour un montant d'environ 2 millions d'euros.
- Sur la partie *Assainissement Non Collectif*, le contrôle des installations lors des ventes est toujours en augmentation. Il a été réalisé 346 contrôles lors des ventes en 2021 contre 327 en 2020, soit une augmentation de 5,8 %.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **Acter la présentation par le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;**
- **adopter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement porté en annexe ;**
- **d'adresser ledit rapport aux différentes communes membres pour être présenté à chaque conseil municipal.**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le - 4 JUIL. 2022

Notifié ou publié le - 4 JUIL. 2022

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

